Rapport sur la marche de la Société de secours mutuels du corps enseignant fribourgeois : année 1910 [suite]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **40 (1911)**

Heft 9

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

écoles depuis une série d'années. Le syllabaire Perroulaz est encore en usage dans la plupart des écoles. Le livre de lectures élémentaires traduit de l'italien remonte à l'année 1850 ; le livre du degré supérieur est en usage depuis près de 15 ans dans les différents cantons de la Suisse romande. Les ouvrages d'arithmétique par Ducotterd en sont à leur 6me édition; des changements sont, toutefois, devenus nécessaires par l'introduction du système métrique ; l'ouvrage d'histoire et de géographie d'Egger continué par Koller et Fragnière est pareillement à sa 6e édition. La grammaire seule a subi un changement en 1879 par l'introduction facultative de l'ouvrage de Larive et Fleury. *Comme on le voit, on pourrait plutôt nous reprocher de demeurer stationnaires, alors que les méthodes se perfectionnent partout, et que la pédagogie fait des progrès remarquables depuis une vingtaine d'années.*

« La commission spéciale du livre de lecture, présidée par M. Bourqui, préfet du Lac, a enfin remis le manuscrit du livre du Ier degré à *la commission des études, qui l'a approuvé dans sa séance du 18 septembre 1884* et l'a transmis à l'éditeur dans le courant d'octobre. La dernière édition du petit livre traduit de l'italien étant épuisée, les instituteurs attendent avec une légitime impatience la mise en vente de l'ouvrage. »

(A suivre.) F. Oberson.

RAPPORT

sur la marche de la Société de secours mutuels du corps enseignant fribourgeois.

ANNÉE 1910

(Suite)

2. Activité du Conseil d'administration et du Comité de direction.

Le Conseil d'administration s'est réuni à Fribourg le 27 janvier 1910 sous la présidence de M. Barbey, chef de service, à Fribourg, pour entendre la lecture du rapport de gestion de l'exercice 1909-1910 et donner son approbation à diverses mesures prises par le Comité de direction. Le Conseil se prononça également sur la question de l'assurance-accident et arrêta les bases de la modification de l'art. 15 des statuts, ce qui fut ratifié par l'assemblée générale du 18 juin. A part cette réunion annuelle, nous n'avons pas eu l'honneur de falloir convoquer en séance extraordinaire l'autorité légis-

lative de notre société. Nous sommes certains que chaque membre du dit Conseil a travaillé, dans sa sphère respective, au développement de notre œuvre d'union solidaire.

Une société d'assurances sur la vie, la « Patria », anciennement « Caisse de prévoyance suisse », nous fit des offres et des conditions avantageuses pour les instituteurs membres du secours mutuel et désireux de contracter une police d'assurance. Après avoir pris des renseignements à bonne source et mûrement réfléchi, le Comité jugea à propos, avant de s'engager, d'en référer au Conseil d'administration. Ce dernier, après avoir entendu les explications d'une personne compétente en la matière, laissa à la direction toute latitude voulue pour résoudre la question au mieux des intérêts de la Société. En conséquence, le Comité s'autorisa de cette décision pour conclure avec la « Patria » un contrat bilatéral à la teneur duquel elle s'engageait à nous accorder une bonification de 8 ‰ du capital assuré pour toute police acquise par notre intermédiaire. De son côté, le Comité fit de cette bonification la répartition suivante : 5 ‰ à l'instituteur qui se sera assuré lui-même ou aura procuré un nouvel assuré à la « Patria »; 2 ‰ à la Caisse de notre société ; 1 ‰ au Secrétaire soussigné chargé des relations entre la « Patria » et la société de secours mutuels. A cette occasion, tous nos membres actifs ont reçu une circulaire les invitant à bénéficier, cas échéant, des avantages qui leur sont offerts. Jusqu'à ce jour, quatre instituteurs seulement ont pris la louable initiative de s'assurer. Nous ne pouvons que les en féliciter en exprimant le vœu que leur exemple trouvât des imitateurs. Nous ne reviendrons pas sur les bienfaisants effets que présente l'assurance sur la vie, cette forme supérieure de prévoyance sociale. Cela a été démontré en temps opportun bien que nous n'ayons pas eu l'heur de convaincre tout le monde. Il reste entendu que nous respectons la liberté de chacun à ce sujet.

D'après certains bruits dont les échos nous sont revenus, quelques instituteurs mal intentionnés ou non, ont cru voir dans notre circulaire de février 1910, ou dans un article paru peu après dans le *Bulletin pédagogique*, une habile réclame faite dans un but de lucre purement personnel. Il est regrettable qu'une opinion semblable ait réussi à s'accréditer chez l'un ou l'autre mutualiste. Que ceux-là se

détrompent pourtant. Ni celui qui écrit ces lignes pas plus que ses deux collègues du Comité n'ont reçu de « pot-de-vin » de la « Patria ». Nous n'avons eu en vue dans cette affaire que les intérêts généraux de la Société tout en facilitant à chacun l'acquisition toujours recommandable d'une police d'assurance.

Le Comité de direction a tenu 13 séances au cours de l'année 1910. Les indemnités de maladies à allouer aux sociétaires ont à elles seules fait les frais de nombre de discussions. Cela a tenu principalement au fait que jusqu'à ce jour nous ne possédions pas de formulaire imprimé servant d'attestation médicale, à l'instar de ce qui se pratique dans la plupart des sociétés de secours mutuels. Très souvent, les déclarations médicales faites sur papier libre nous parvenaient incomplètes, vagues ou prêtant à l'équivoque ; ce qui nous mettait dans la nécessité de demander un complément d'informations, d'où perte de temps et surcroît de correspondance. Rappelons ici qu'une déclaration médicale doit toujours être délivrée à l'issue et non au début d'une maladie. Comme nos sociétaires l'ont appris par la voie du *Bulletin pédagogique*, nous tenons dorénavant à leur disposition un formulaire spécial à l'usage des médecins traitants. Nous croyons que cette mesure d'ordre facilitera notre tâche à l'avenir.

L'activité du Comité de direction s'est aussi exercée sur le recrutement des membres honoraires et actifs. Le corps enseignant des 2me et 3me arrondissements a fait l'objet de notre sollicitude. Nous avons trouvé dans ce but des auxiliaires précieux et dévoués en la personne de M. Max Helfer, instituteur aux Ecoles réformées de la ville de Fribourg, représentant de notre société auprès des instituteurs du district du Lac, et M. Rauber, actuellement inspecteur cantonal des apprentissages. A cette occasion, nous avons fait imprimer un certain nombre d'exemplaires allemands de nos statuts ; ces derniers, accompagnés d'une circulaire spéciale, ont été adressés au personnel enseignant des districts du Lac et de la Singine. Les résultats obtenus jusqu'ici n'ont toutefois pas correspondu à nos efforts. Tout vient à point à celui qui sait attendre ; espérons-le, du moins.

Grâce à l'ambiance de cordialité qui n'a cessé de régner

entre les membres de la société et le Comité, celui-ci ne peut que se féciliter de la correspondance assez nombreuse qui a dû être échangée. Tous les cas ont été résolus à l'amiable et à l'entière satisfaction des intéressés. L'empressement que chacun a apporté dans le versement des cotisations semestrielles a facilité également la tâche si laborieuse du caissier. Pas n'est besoin d'ajouter que la Caisse a été gardée avec un soin jaloux et que les comptes ont été tenus avec une scrupuleuse exactitude.

(A suivre.)

Programme scolaire du IVme arrondissement B.

Année 1911-1912

I. Instruction religieuse. — Le Nouveau Testament. — Concordance des figures. Rapport et concordance entre les principales fêtes de l'année. Etude simultanée de la carte de la Palestine. Les chapitres se prêtant à un entretien familier seront étudiés aussi par les deux cours inférieurs — Gravure, exposé préalable du récit par le maître.

II. Intuition et histoire naturelle. — Au trois cours, les moyens intuitifs sont de rigueur. Observation directe des objets ; ceux-ci seront autant que possible présentés en classe ou examinés durant les courses scolaires dont le but sera surtout des leçons de choses. Tableaux, collections, appareils, dessin en rapport avec les leçons.

III. Lecture. — *Cours inférieur.* — 1re année, 1er semestre (été) : les tableaux de lecture, 2me semestre (hiver) : Ire partie du livre 1er degré.

Semestre d'été : 2me année, IIme partie, chap. 24. — IIIme partie, chap. 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 19, 21, 22, 25, 34 et 44. — Vme partie, chap. 11. — VIme partie, chap. 5 et 6. — VIIme partie, les 6 premiers chapitres.

Semestre d'hiver : Ire partie avec les élèves du cours élémentaire. — IIme partie, chap. 1, 6, 7, 8, 11, 18, 19, 20, 22, 23, 25 et 31. — IIIme partie, chap. 14, 15, 16, 18, 24, 29, 31, 36, 39, 41, 42 et 43. — IVme partie, en entier. — Vme partie, chap. 5, 6, 10, 12 et 14. — VIIme partie, chap. 1, 2 et 3. — VIIme partie, les 4 derniers chapitres.

Cours moyen. — IIme degré. *a)* Lectures morales : chap. 1 à 19 ; *b)* Lectures géographiques et historiques en rapport avec le programme de l'année ; *c)* Règne animal, chap. 10 à 25 ; *d)* Règne végétal, chap. 10 à 31 (semestre d'été) ; *e)* Règne minéral, chap. 7 à 14.

Cours supérieur. — *a)* Lectures morales, chap. 1, 3, 4, 8, 9, 10, 12, 16 et 23 ; *b)* Lectures littéraires, les 6 premiers chapitres, puis les chap. 9, 11, 15, 16, 17, 20, 24, 27, 29, 33, 35, 39, 42, 47, 48, 53, 56, 60, 61 et 65 ;